

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE
Délibération du Conseil Municipal
du jeudi 30 mars 2023

Date de la convocation: 22/03/2023
Date d'affichage : 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **9**

Votants : **13**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Christine LEPEZEL, Patrick WEBRE, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Nicolas PÉRIGNON, Nicolas PICHELIN

Représentés : Roselyne FRULIO par Christine LEPEZEL Yannick BERNIER par Agnès BILLAS Aude MORISOT par Caroline MILAN-BALIZEAUX Pierre VERMARD par Jean-Marie ROBINET

Excusés :

Absents : Vincent LEPEZEL

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - 2023_015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote) :

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par PELISSIER Catherine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	37 426.30			47 212.26	37 426.30	47 212.26
Opérations exercice	57 577.56	53 172.36	351 022.81	365 323.20	408 600.37	418 495.56
Total	95 003.86	53 172.36	351 022.81	412 535.46	446 026.67	465 707.82
Résultat de clôture	41 831.50			61 512.65		19 681.15
Restes à réaliser						
Total cumulé	41 831.50			61 512.65		19 681.15
Résultat définitif	41 831.50			61 512.65		19 681.15

.../...



2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour copie conforme,

À CHARNY SUR MEUSE, le 30 mars 2023

Le 1er Adjoint,

Jean-Marie ROBINET.

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE
Délibération du Conseil Municipal
du jeudi 30 mars 2023

Date de la convocation: 22/03/2023
Date d'affichage : 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **9**

Votants : **13**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Christine LEPEZEL, Patrick WEBRE, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Nicolas PÉRIGNON, Nicolas PICHELIN

Représentés : Roselyne FRULIO par Christine LEPEZEL Yannick BERNIER par Agnès BILLAS Aude MORISOT par Caroline MILAN-BALIZEAUX Pierre VERMARD par Jean-Marie ROBINET

Excusés :

Absents : Vincent LEPEZEL

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

Objet: AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT - 2023_016

Le Conseil Municipal, après approbation du Compte Administratif 2022 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix POUR :
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 61 512,65 €
DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	47 212.26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	31 075.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	14 300.39
Résultat cumulé au 31/12/2022	61 512.65
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	61 512.65
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	41 831.50
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	19 681.15
B.DÉFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ont signé au registre tous les membres présents, Pour copie conforme,
À CHARNY SUR MEUSE, le 30 mars 2023
Le Maire, Catherine PÉLISSIER.

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE
Délibération du Conseil Municipal
du jeudi 30 mars 2023

Date de la convocation: 22/03/2023
Date d'affichage : 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **9**

Votants : **13**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Christine LEPEZEL, Patrick WEBRE, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Nicolas PÉRIGNON, Nicolas PICHELIN

Représentés : Roselyne FRULIO par Christine LEPEZEL Yannick BERNIER par Agnès BILLAS Aude MORISOT par Caroline MILAN-BALIZEAUX Pierre VERMARD par Jean-Marie ROBINET

Excusés :

Absents : Vincent LEPEZEL

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - 2023_017

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix POUR :

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour copie conforme,
À CHARNY SUR MEUSE, le 30 mars 2023
Le Maire,

Catherine PÉLISSIER.

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE
Délibération du Conseil Municipal
du jeudi 30 mars 2023

Date de la convocation: 22/03/2023
Date d'affichage : 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **9**

Votants : **13**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Christine LEPEZEL, Patrick WEBRE, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Nicolas PÉRIGNON, Nicolas PICHELIN

Représentés : Roselyne FRULIO par Christine LEPEZEL Yannick BERNIER par Agnès BILLAS Aude MORISOT par Caroline MILAN-BALIZEAUX Pierre VERMARD par Jean-Marie ROBINET

Excusés :

Absents : Vincent LEPEZEL

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - 2023_018

Le Conseil Municipal, entendu lecture par Madame le Maire du rapport général du Budget Primitif de l'exercice 2023 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix POUR :

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE 1 :

Adopte le Budget Primitif 2023 s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant à :

En recettes à la somme de : **586 999,00 €**

En dépenses à la somme de : **586 999,00 €**

ARTICLE 2 :

Adopte le budget par chapitre selon le détail suivant :

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	107 743.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	194 122.00
65	Autres charges de gestion courante	43 175.00
66	Charges financières	590.00
67	Charges exceptionnelles	14 240.00
023	Virement à la section d'investissement	28 883.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	894.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		389 647.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	38 171.00
73	Impôts et taxes	127 567.00
74	Dotations et participations	105 728.00
75	Autres produits de gestion courante	68 000.00
77	Produits exceptionnels	30 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	19 681.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		389 647.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	131 300.00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 220.00
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	41 832.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		197 352.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	78 550.00
16	Emprunts et dettes assimilées	37 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 193.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	41 832.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	28 883.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	894.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		197 352.00

Ont signé au registre tous les membres présents, pour copie conforme,
À CHARNY SUR MEUSE, le 30 mars 2023
Le Maire, Catherine PÉLISSIER.

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE

Délibération du Conseil Municipal du jeudi 30 mars 2023

Date de la convocation: 22/03/2023
Date d'affichage : 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **9**

Votants : **13**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Christine LEPEZEL, Patrick WEBRE, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Nicolas PÉRIGNON, Nicolas PICHELIN

Représentés : Roselyne FRULIO par Christine LEPEZEL Yannick BERNIER par Agnès BILLAS Aude MORISOT par Caroline MILAN-BALIZEAUX Pierre VERMARD par Jean-Marie ROBINET

Excusés :

Absents : Vincent LEPEZEL

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

Objet: VOTE DES SUBVENTIONS 2023 ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS - 2023_019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : 13 voix POUR, fixe les montants des subventions allouées aux Associations, ainsi qu'il suit pour l'année 2023 :

Associations	Subventions
ADMR des Vallons Boisés	550,00 €
ASC CHARNY	4 140,00 €
ADAPEI de la Meuse	300,00 €
AC du Talou	150,00 €
Collège Saint-Exupéry THIERVILLE (FSE)	300,00 €
Comité des Fêtes Fleurs des Champs	2 000,00 €
Charny Anim'	2 000,00 €
Miskatonic	500,00 €
Les Restos du Coeur	600,00 €
Souvenir Français (Verdun-Charny)	150,00 €
Société de Chasse de Charny	600,00 €
TARGA - VERDUN	150,00 €
USEP - Ecole Maternelle à Bras	155,00 €
Fondation Brigitte Bardot	150,00 €
ATHLEE 55 - Semi Marathon Grande Guerre	300,00 €
La Goujonnrière Meusienne	150,00 €
CPIE de Bonzée	150,00 €
TOTAL BP 2023	12 345,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents, pour copie conforme,
À CHARNY SUR MEUSE, le 30 mars 2023
Le Maire, Catherine PÉLISSIER.

COMMUNE DE CHARNY SUR MEUSE
Délibération du Conseil Municipal
du jeudi 30 mars 2023

Date de la convocation: 22/03/2023
Date d'affichage : 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 20 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en mairie, sous la présidence de Madame Catherine PÉLISSIER, Maire.

Membres en
exercice : **14**

Présents : **9**

Votants : **13**

Présents : Catherine PELISSIER, Jean-Marie ROBINET, Agnès BILLAS, Christine LEPEZEL, Patrick WEBRE, Thierry DOMPTAIL, Caroline MILAN-BALIZEAUX, Nicolas PÉRIGNON, Nicolas PICHELIN

Représentés : Roselyne FRULIO par Christine LEPEZEL Yannick BERNIER par Agnès BILLAS Aude MORISOT par Caroline MILAN-BALIZEAUX Pierre VERMARD par Jean-Marie ROBINET

Excusés :

Absents : Vincent LEPEZEL

Secrétaire de séance : Caroline MILAN-BALIZEAUX

Objet: VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX - ANNÉE 2023 - 2023_021

Madame le Maire présente l'état 1259 MI comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de cette année. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix POUR :

1) décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023, ainsi qu'il suit :

- **Taxe d'Habitation** **1,82 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties** **30,92 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties** **5,03 %**

2) charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259.

Ont signé au registre tous les membres présents, pour copie conforme,
À CHARNY SUR MEUSE, le 30 mars 2023
Le Maire,
Catherine PÉLISSIER.